

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : audetsm-csrs-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/ccd06816893d7f3ee099f0a8>

Date d'obtention : 2025-07-09 16:00:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode basée sur la collaboration entre les différents milieux (judiciaire, éducation, familial) afin d'offrir une intervention rapide et confidentielle dans le but de protéger la victime des préjudices physique ou psychologique lié au partage de sexto. Il s'agit d'un protocole humain qui vise à offrir des interventions logiques liés aux intentions derrière ce partage de sexto (ex: sensibilisation vs processus judiciaire).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de me sentir plus en confiance durant ces interventions, puisque les lois encadrant ces situations sont maintenant beaucoup plus claires pour moi. Elle me permettra donc d'aider les jeunes impliqués en offrant des interventions adaptées à leurs besoins. Elle me permettra aussi de faciliter mes échanges avec les policiers en ayant des étapes claires à suivre. En somme, je me sens davantage en mesure d'offrir une intervention qui favorisera la sécurité de ces jeunes, ainsi que ma sécurité en tant que professionnelle en milieu scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire particulièrement attention à bien déterminer l'intention derrière les sexto (ex: impulsif vs malveillant), ainsi que à l'aspect légal entourant ce protocole (ex: ne pas regarder les images, éviter de questionner le jeune si les intentions étaient malveillantes). Je vais aussi porter une attention particulière aux rôles de chacun dans ce processus (ex: ne pas encourager le parent à chercher les images dans le cellulaire de son enfant).